



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

## AU 30 JUIN 2015

### *Sommaire*

Rapport d'activité du 1 <sup>er</sup> semestre 2015.....	page 2
Etats financiers consolidés au 30 juin 2015 .....	page 3
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle .....	page 11
Attestation du responsable du Rapport financier semestriel .....	page 12

## 1. Rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2015

Le groupe Intexa exploite une centrale photovoltaïque de 405 kWc installée sur la toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint André de Cubzac en Gironde, livrée et en exploitation depuis le 18 septembre 2011. La production de la centrale permet d'économiser 37 tonnes de CO2 par an, soit la consommation moyenne de 110 foyers.

Au premier semestre 2015, la centrale photovoltaïque a produit à un niveau conforme aux attentes compte tenu de son ensoleillement. Le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 1,2% par rapport au 30 juin 2014 : 138 milliers d'euros contre 136 milliers d'euros en 2014. Ce chiffre d'affaires correspond à la vente à EDF de la production électrique de la centrale photovoltaïque de 405 kWc en exploitation.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 34 milliers d'euros contre 43 milliers d'euros au 30 juin 2014 et le résultat opérationnel à 30 milliers d'euros contre 884 milliers d'euros. En 2014, le résultat opérationnel prenait notamment en compte la plus-value réalisée dans le cadre de la cession des titres de la société Green Yellow Saint André de Cubzac.

Compte tenu d'un résultat financier de 4 milliers d'euros, le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net part du Groupe ressortent à 34 milliers d'euros contre 888 milliers d'euros au 30 juin 2014.

La capacité d'autofinancement consolidée est égale à 75 milliers d'euros contre 85 milliers d'euros au 30 juin 2014. La trésorerie nette, correspondant au compte-courant Casino Finance, s'élève à 1 660 milliers d'euros au 30 juin 2015.

D'ici fin 2015, Intexa poursuivra l'exploitation de la centrale photovoltaïque située en toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint André de Cubzac et étudiera toute opportunité visant à enrichir son portefeuille d'actifs principalement dans les énergies renouvelables.

## 2. Etats financiers consolidés au 30 juin 215

### Compte de résultat consolidé

Pour les exercices clos aux 30 juin 2015 et 2014

en milliers d'euros	notes	30 juin 2015	30 juin 2014
Chiffre d'affaires, hors taxes		138	136
Autres revenus		-	-
Coûts des ventes		(82)	(69)
Frais généraux et administratifs		(22)	(23)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>34</b>	<b>43</b>
Autres produits opérationnels	Note 10	-	1 591
Autres charges opérationnelles	Note 10	(4)	(750)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>30</b>	<b>884</b>
Autres produits financiers		8	8
Autres charges financières		(4)	(6)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>34</b>	<b>886</b>
Charge d'impôt	Note 11	-	2
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>34</b>	<b>888</b>
dont, part du Groupe		34	888
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-

### Résultat par action

en euros	30 juin 2015	30 juin 2014
<b>De l'ensemble consolidé, part du Groupe</b>		
de base	0,03	0,88
dilué	0,03	0,88

### Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	30 juin 2015	30 juin 2014
Résultat net de l'exercice	34	888
<b>Eléments recyclables ultérieurement en résultat</b>	-	-
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	-	-
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt</b>	-	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts</b>	<b>34</b>	<b>888</b>
Dont part du Groupe	34	888
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-

## Bilan consolidé

Pour les exercices clos aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014

<b>ACTIFS</b>	notes	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>en milliers d'euros</b>			
Immobilisations corporelles		1 228	1 264
Actif d'impôts différés	Note 6	133	133
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 361</b>	<b>1 398</b>
Créances clients		40	6
Autres actifs courants		94	99
Compte courant Casino Finance	Note 7	1 660	1 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	-	-
<b>Actifs courants</b>		<b>1 793</b>	<b>1 755</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 154</b>	<b>3 153</b>

<b>PASSIFS</b>	notes	30 juin 2015	31 décembre 2014
<b>en milliers d'euros</b>			
Capital social		1 619	1 619
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		1 419	466
Résultat part du Groupe		34	954
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 072</b>	<b>3 039</b>
<b>Intérêts ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres</b>	Note 8	<b>3 072</b>	<b>3 039</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions courantes		35	31
Dettes fournisseurs		32	57
Autres dettes courantes		14	26
<b>Passifs courants</b>		<b>82</b>	<b>114</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>3 154</b>	<b>3 153</b>

## Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour les situations intermédiaires aux 30 juin 2015 et 2014

en milliers d'euros	notes	30 juin 2015	30 juin 2014
Résultat net, part du Groupe		34	888
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>34</b>	<b>888</b>
Dotations aux amortissements et provisions		41	38
<b>Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables</b>		<b>41</b>	<b>38</b>
Résultat sur cessions d'actifs		-	(841)
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>		<b>75</b>	<b>85</b>
Produit d'impôt (y compris différé)		-	(2)
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>75</b>	<b>83</b>
Impôts versés		-	(134)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(65)	1
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>10</b>	<b>(50)</b>
Immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement		(1)	-
Incidence des variations de périmètre (1)		-	1 565
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1)</b>	<b>1 565</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>9</b>	<b>1 515</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets d'ouverture	Note 7	1 651	26
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets de clôture	Note 7	1 660	1 542
Dont : <i>Compte courant Casino Finance</i>		1 660	1 420
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		-	122

(1) Les variations de périmètres correspondaient à la cession de la société Green Yellow Saint André de Cubzac pour 1858 milliers et à la sortie de la trésorerie de cette société lors de sa déconsolidation pour 293 milliers d'euros.

## Etat de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital (i)	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du Groupe (ii)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>1 619</b>	<b>108</b>	<b>357</b>	<b>2 085</b>	-	<b>2 085</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	888	888	-	888
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>888</b>	<b>888</b>	-	<b>888</b>
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>1 619</b>	<b>108</b>	<b>1 246</b>	<b>2 972</b>	-	<b>2 972</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>1 619</b>	<b>108</b>	<b>1 311</b>	<b>3 039</b>	-	<b>3 039</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	34	34	-	34
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>34</b>	<b>34</b>	-	<b>34</b>
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>1 619</b>	<b>108</b>	<b>1 345</b>	<b>3 072</b>	-	<b>3 072</b>

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Attribuable aux actionnaires d'Intexa

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Période de six mois close au 30 juin 2015

---

## Informations relatives au Groupe Intexa

Intexa est une société anonyme de droit français, cotée au NYSE Euronext Paris, compartiment C. Le siège social de la Société est situé à Saint-Etienne 1, Esplanade de France 42 008 Saint-Etienne.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ».

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2015 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et co-entreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 24 juillet 2015, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés résumés du groupe Intexa pour le semestre se terminant le 30 juin 2015.

## Note 1 Base de préparation des états financiers et méthodes comptables

### Note 1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 30 juin 2015.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (<http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias/index-fr.htm>).

### Note 1.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »).

Les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle des entités du Groupe et de présentation. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur.

Les tableaux comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

### Note 1.3 Méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le

31 décembre 2014, après prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

### **1.3.1 Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015**

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1er janvier 2015 :

Améliorations annuelles des normes IFRS – cycle 2011-2013 : ces amendements de normes sont d'application prospective. Les normes concernées sont :

#### *IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique :*

Cette interprétation conduit à constater les passifs relatifs aux taxes, à la date du fait générateur fiscal fixé par le législateur.

#### *IFRS 3 – Regroupements d'entreprises :*

Cet amendement vient préciser que :

La création de toutes formes de partenariats tels que défini par IFRS 11 – Partenariats (c'est-à-dire coentreprises et opérations conjointes) est exclue du champ d'IFRS 3 ;

Cette exclusion s'applique uniquement aux états financiers des coentreprises ou opérations conjointes.

#### *IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur :*

Cet amendement vient préciser que l'exception d'IFRS 13 qui permet de mesurer la juste valeur d'un ensemble d'actifs et passifs financiers sur une base nette s'applique à tous les contrats qui relèvent d'IAS 39 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ou IFRS 9 – Instruments financiers, qu'ils répondent ou non à la définition des actifs ou passifs financiers selon IAS 32 – Instruments financiers – Présentation.

#### *IAS 40 – Immeubles de placement :*

Cet amendement vient préciser que :

L'utilisation du jugement est nécessaire pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement consiste en l'acquisition d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises ;

Ce jugement doit être basé sur les dispositions contenues dans IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Ces amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### **Note 1.4 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2014.

## Note 2 Evénements significatifs

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur le semestre.

## Note 3 Saisonnalité de l'activité

La production électrique varie selon l'ensoleillement des saisons (faible en automne/hiver et forte au printemps/été).

## Note 4 Information sectorielle

L'examen des états financiers ne nécessite pas de découpage de l'activité.

## Note 5 Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2015, le périmètre de consolidation du groupe Intexa est constitué des sociétés suivantes :

Dénomination	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle
Intexa SA	IG	Société mère	Société mère	IG	Société mère	Société mère
Intex Participations EURL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %
Intexa Patrimoine SNC	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

IG : Intégration globale

## Note 6 Actifs non courants

Un impôt différé de 133 milliers d'euros avait été généré du fait d'une cession d'un actif entre deux sociétés du groupe (Green Yellow Saint André de Cubzac et Intexa Patrimoine).

## Note 7 Trésorerie nette

en milliers d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie	-	-
Compte courant Casino Finance	1 660	1 651
<b>Trésorerie brute</b>	<b>1 660</b>	<b>1 651</b>
Concours bancaires courants	-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 660</b>	<b>1 651</b>

## Note 8 Capitaux propres / Eléments sur capital social

Au 30 juin 2015, le capital social est identique à celui du 31 décembre 2014 et s'élève à 1 619 200 euros.

Le capital social est composé de 1 012 000 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 30 juin 2015. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,60 euros.

## Note 9 Passifs et actifs éventuels

Aucun fait survenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre n'est susceptible de générer un actif ou un passif éventuel.

## Note 10 Autres produits et charges opérationnels

Au 1<sup>er</sup> semestre 2015, les autres charges opérationnelles correspondent aux provisions pour risques divers (4) milliers d'euros.

En 2014, l'opération de cession de Saint André de Cubzac portant le projet d'ombrières photovoltaïques avait généré un résultat opérationnel non courant de 841 milliers d'euros, les autres charges opérationnelles correspondent également aux provisions pour risques divers (5) milliers d'euros.

## Note 11 Impôt

Rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique :

en milliers d'euros	30 juin 2015	30 Juin 2014
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Résultat net de l'ensemble consolidé	34	888
Produit /(Charge) d'impôt	-	2
Résultat avant impôt	34	886
Charge d'impôt théorique	(12)	(305)
Imputation de déficits antérieurs non activés	15	61
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro	(3)	246
Autre	-	-
<b>Produit / (Charge) d'impôt effectif</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>-</i>	<i>0,23%</i>

A noter que les déficits fiscaux d'Intexa restant à reporter au 30 juin 2015 pour 1 299 milliers d'euros ne sont pas activés. Au 31 décembre 2014 les déficits s'élevaient à 1 343 milliers d'euros.

## Note 12 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

### Note 12.1 Convention de compte courant

La société bénéficie de la convention de compte courant et de gestion de trésorerie du groupe Casino. Il est rémunéré au taux d'EONIA majoré de 50 points de base s'il est créditeur.

Au 30 juin 2015, le compte courant débiteur s'élève à 1 660 milliers d'euros (contre un solde débiteur de 1 651 milliers d'euros au 31 décembre 2014) et les intérêts financiers enregistrés sur l'exercice s'élèvent à un produit de 4 milliers d'euros (contre un produit de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

### Note 12.2 Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	Juin 2015		Décembre 2014	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
<b>Transactions avec les parties liées</b>				
Créances	7	17	2	10
Dettes	7	16	2	9
Charges	7	-	23	-
Produits	8	-	16	-

## Note 13 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture.

### 3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société INTEXA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Lyon et Villeurbanne, le 27 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

Sylvain LAURIA

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

## 4. Attestation du responsable du Rapport financier semestriel

### *Responsable du Rapport financier annuel*

Virginie Aubagnac, Directeur général

### *Attestation du responsable du Rapport financier semestriel*

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »*

Saint-Etienne, le 27 juillet 2015

Virginie Aubagnac